



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

N° 2

Objet : cession de terrains au profit de la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL)

Le 30 Mai 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Eva BELIN
- M. Henri BEDAT
- Mme Patricia BEAUMONT

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. Jean-François MONET

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Cyril GAYSSOT
- M. Dominique COUTIERE à M. Henri BEDAT
- Mme Sandra TOLLIS à Mme Patricia BEAUMONT
- Mme Jacqueline BENOIT DELBAST à M. Pierre FROUSTEY

Etaient excusés :

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Jean-Marc LESPADÉ
- M. Damien DELAVOIE
- Mme Aurélie BERNEDE
- M. Hervé BOUYRIE
- M. André JAKUBIEC
- M. Lionel COUTURE
- M. Pierre PECASTAINGS

Etaient également présents :

- Pour la SPL DOMOLANDES : M. Hervé NOYON, Directeur Général et M. David PORTUGAIS, Chargé de projets « Innovation et Start-up »
- Pour la SEML HUBICS : Mlles Lou-Anne DARGET et Eve GRACIET, Chargées de Projet BIM
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'opérations
- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : Mme Marilou BONAL, Chargée de développement économique
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »



Le Comité Syndical,

VU les délibérations du Comité syndical n° 7 en date du 15 juin 2012 et n° 9 du 23 juin 2014 portant acquisition auprès de la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL) respectivement de 44 ha 44 a 29 ca et de 61 ha 51a 19ca de terrains nus situés dans le quadrant Sud-Est ainsi qu'au Nord de la ZAC Atlantisud de part et d'autre de l'autoroute A63 à Saint-Geours-de-Maremne, ensemble les actes notariés en date des 28 janvier 2013 et 3 novembre 2014,

CONSIDÉRANT que la SATEL a racheté à ce jour 24ha 65a 33ca, par actes notariés successifs des 4 et 7 décembre 2015, 15 février 2017, 28 février 2019, 4 mai 2021, 24 juin 2021, 8 novembre 2021, 30 juin 2022, 12 avril 2023 et 19 avril 2023,

CONSIDÉRANT que la SATEL souhaite acquérir auprès du Syndicat Mixte les parcelles décrites ci-dessous sises sur le territoire de la commune de Saint-Geours-de-Maremne et représentant une superficie totale de 60 251 m², en vue de leur prochaine commercialisation dans le cadre de l'opération d'aménagement Atlantisud :

- Section AH 66 : 27 929 m²
- Section AR 124 : 2 067 m²
- Section AR 127 : 4 500 m²
- Section AR 128 : 3 000 m²
- Section AR 122 : 22 755 m²

CONSIDÉRANT que le prix de cession de ce tènement foncier, s'élevant à hauteur de 7,58 € HT/m², comporte notamment les frais afférents de portage financier pris en charge par le Syndicat Mixte,

VU la saisine faite auprès du service des Domaines en date des 17 mars et 7 avril 2023 concernant la valeur vénale des parcelles sises à Saint-Geours-de-Maremne cadastrées sections AH n° 66, 122, 124, 127 et 128

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'approuver la cession des parcelles sises sur le territoire de la commune de Saint-Geours-de-Maremne figurant dans le tableau ci-dessous au profit de la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL) ayant son siège 242 boulevard Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Paul-lès-Dax, au prix de 7,58 HT/m² :

Section	N°	Contenance (m ²)
AH	66	27 929 m ²
AR	122	22 755 m ²
AR	124	2 067 m ²
AR	127	4 500 m ²
AR	128	3 000 m ²

- de préciser que les frais notariés et autres frais divers sont pris en charge par la SATEL,
- et de donner délégation au Président du Syndicat Mixte pour entreprendre les démarches nécessaires et prendre toutes décisions afférentes à cette cession.

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON